

# Avis de convocation à l'assemblée générale annuelle des actionnaires

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée générale annuelle des actionnaires (l'« Assemblée ») de METRO INC. (la « Société ») sera tenue au Centre Mont-Royal situé au 2200, rue Mansfield, Montréal (Québec), le 29 janvier 2019 à 10 h (heure normale de l'Est) aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 29 septembre 2018 et le rapport des auditeurs indépendants sur ces états;
2. élire les administrateurs;
3. nommer les auditeurs;
4. examiner et, si jugé à propos, adopter la résolution consultative, décrite à la page 14 de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction (la « Circulaire ») approuvant l'approche de la Société portant sur la rémunération des membres de la haute direction;
5. examiner et, si jugé à propos, adopter une résolution ordinaire, dont le texte intégral est reproduit à titre d'Annexe A de la Circulaire, approuvant le régime de droits des actionnaires de la Société;
6. examiner la proposition d'actionnaire décrite à l'Annexe B de la Circulaire;
7. traiter toutes autres affaires qui pourraient être dûment soumises à l'Assemblée.

Les porteurs d'actions ordinaires inscrits à la clôture des registres (heure normale de l'Est) le 13 décembre 2018 ont droit d'être avisés de cette Assemblée, d'y assister et d'y voter.

La Société a opté pour l'emploi des règles sur les procédures de notification et d'accès adoptées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières afin de réduire le volume de papier relatif aux documents qui sont distribués dans le cadre de l'Assemblée. Plutôt que de recevoir la Circulaire, les actionnaires recevront un Avis de convocation accompagné d'instructions leur permettant d'avoir accès en ligne aux autres documents de l'Assemblée ainsi qu'un formulaire de procuration ou, selon le cas, un formulaire d'instructions de vote. La Circulaire et les autres documents pertinents peuvent être consultés sur le site Internet corporatif de la Société (<http://corpo.metro.ca/fr/relations-investisseurs/assemblee-actionnaires.html>) ou sur SEDAR ([www.sedar.com](http://www.sedar.com)). Il est conseillé aux actionnaires de revoir les documents relatifs à l'Assemblée avant de voter. Tout actionnaire qui désire recevoir, sans frais, un exemplaire imprimé des documents de l'Assemblée doit faire cette demande à notre agent de sollicitation de procurations, D.F. King Canada, par téléphone au numéro sans frais 1 800 246-2916, s'il est en Amérique du Nord, ou au 1 212 771-1133, s'il est à l'extérieur de l'Amérique du Nord, ou par courriel à [demandes@dfking.com](mailto:demandes@dfking.com).

Si des exemplaires imprimés des documents de l'Assemblée sont requis nous recommandons de soumettre la demande le plus tôt possible, et idéalement avant le 17 janvier 2019 afin d'accorder aux actionnaires suffisamment de temps pour recevoir, revoir les documents de l'Assemblée et pour retourner le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote dans les délais prescrits.

Montréal, le 13 décembre 2018

Par ordre du Conseil d'administration

Le Secrétaire corporatif,



Simon Rivet

**Note :**

**Les porteurs d'actions ordinaires qui seront dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée sont priés de procéder selon les instructions prévues dans la Circulaire et de faire parvenir leur formulaire de procuration ou d'instructions de vote dès que possible, mais avant 10h (heure normale de l'Est), le 28 janvier 2019.**